



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 194/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
**Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
Association Alpes Concerts**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association Alpes Concerts, sise 1 rue du Moulin, 38120 Fontanil Cornillon, représentée par Madame Françoise Basque, dans la cadre du plan mercredi du centre de loisirs.

- **Un cycle ateliers-spectacle** de cirque « Le Cirque Faldabour », le mercredi de 9h à 12h au centre de loisirs du groupe scolaire Malraux/Marie Sac.

8 ateliers du 7 mai au 25 juin 2025,

pour un montant total de 1280 Euros (mille deux cent quatre-vingt Euros)

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 23 décembre 2024
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire

Guy GENET